

ÉPREUVE DE STÉNOGRAPHIE MÉTHODE DE NOTATION

L'épreuve de sténographie consiste en un texte de 5 minutes à raison de 200 mots à la minute (4 minutes de Q-R et 1 minute de texte continu).

La note de passage est de 80%.

200 mots à la minute X 5 minutes = 1 000 mots
Nombre d'erreurs maximal permis : 50 erreurs

Un échec automatique est constaté dans les cas suivants :

- Transcription à la main
- Transcription en lettres majuscules seulement ou en lettres minuscules seulement
- Transcription à interligne simple

La pondération de l'épreuve de sténographie pour la prise des dépositions est établie de façon à ce que chaque erreur équivaille à 0,4 %. Sont considérés comme une (1) erreur les éléments suivants :

- L'omission d'un mot
- L'ajout d'un mot non dicté
- La substitution d'un mot (même sens)
- Un non-sens dans une phrase
- Une erreur d'accord grammatical
- Un chiffre erroné ou omis
- Une absence ou inversion du titre de ligne Question / Réponse (« Q » au lieu de « R »)
- Une erreur majeure dans la ponctuation qui change le sens de la phrase (ex. : omission d'un point d'interrogation)